

TESSI

Société Anonyme au capital de 5.595.356 euros
Siège social : 177 Cours de la Libération (38100) GRENOBLE

071 501 571 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 FEVRIER 2017**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous proposer de ratifier la cooptation de nouveaux Administrateurs ;
- vous proposer de procéder au versement d'un dividende exceptionnel prélevé sur les postes de « Réserves » et de « Primes » ;
- vous proposer de changer de mode de gestion de la Société pour adopter la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance et, par conséquent, d'adopter de nouveaux statuts ;
- vous proposer d'autoriser la Société à procéder au rachat de ses propres actions et de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues ;
- vous proposer de nommer les premiers membres du Conseil de Surveillance.

Vous avez été informés le 31 mai 2016 de la signature d'un accord d'acquisition de la participation majoritaire de la Famille REBOUAH détenue au sein de la société TESSI. Cette acquisition était soumise à l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence, qui a été obtenue le 10 août 2016, et à la décision de non-opposition de la Banque Centrale Européenne sur proposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ce, au titre changement de contrôle indirect de l'établissement de crédit CPoR Devises, filiale de Tessi SA, laquelle a été obtenue le 9 décembre 2016.

Les deux conditions suspensives étant levées, le Conseil d'Administration de TESSI s'est réuni le 12 janvier 2017 en vue de constater (i) la démission des membres de la Famille REBOUAH de leurs mandats exercés au sein de la Société TESSI et de ses filiales et (ii) de coopter de nouveaux Administrateurs.

Ledit Conseil d'Administration a décidé de soumettre également à votre vote :

- le versement d'un dividende exceptionnel prélevé sur les postes de « Réserves » et de « Primes » ;
- le changement de mode de gestion de la Société pour adopter la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance et, par conséquent, l'adoption de nouveaux statuts et la nomination des premiers membres du Conseil de Surveillance ;
- l'autorisation consentie à la Société de procéder au rachat de ses propres actions et de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues.

Proposition de ratification de la cooptation de nouveaux Administrateurs

Nous vous informons que lors du Conseil d'Administration du 12 janvier 2017, il a été décidé de :

- coopter Monsieur Vincent MENEZ en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Marc REBOUAH, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- coopter Madame Marine DENTRESSANGLE en qualité d'Administrateur en remplacement de Madame Yvonne REBOUAH, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- coopter Monsieur Jean-Hubert VIAL en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric VACHER, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- coopter Monsieur Jean-Louis SAVOYE en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Julien REBOUAH, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- coopter Madame Nathalie GAK en qualité d'Administrateur en remplacement de Mademoiselle Corinne REBOUAH, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous vous proposons de ratifier ces cooptations faites à titre provisoire par ledit Conseil.

Proposition de versement d'un dividende exceptionnel prélevé sur les postes de « Réserves » et de « Primes »

Nous vous proposons :

- d'affecter l'excédent de la réserve légale, soit la somme de 27.018,80 €, à un compte de réserve indisponible ;
- de constater l'existence de sommes distribuables à hauteur de 67.658.807,62 € provenant des postes de « Réserves » pour 67.128.389,34 € et de « Primes » pour 530.418,28 € ;
- puis de décider de procéder au versement d'un dividende exceptionnel prélevé sur les postes de « Réserves » à hauteur de 67.128.389,34 € et de « Primes », à hauteur de 519.464,70 €, soit un montant total de 67.647.854,04 €.

Chaque Actionnaire recevrait ainsi un dividende de 24,18 € par action au nominal de 2 €.

Le dividende serait mis en paiement le 27 février 2017.

Dans l'éventualité où la Société détiendrait une partie de ses propres actions lors de la mise en paiement, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Abattement fiscal pour les personnes physiques
31/12/2013	2,00 €	40 %
31/12/2014	2,00 €	40 %
31/12/2015	2,00 €	40 %

Enfin, il vous sera demandé de donner pouvoir au Président ou au Directoire sous réserve de l'adoption du changement de mode de gestion de la Société pour mettre en œuvre le paiement dudit dividende.

Proposition de changement de mode de gestion de la Société pour adopter la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance et, par conséquent, d'adoption de nouveaux statuts

Nous vous proposons de décider un changement de mode d'administration et de direction de notre Société pour adopter la forme d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance.

Ce mode de gestion nous paraît mieux adapté à la nouvelle composition de l'actionnariat, suite à la cession de la participation majoritaire des titres TESSI détenus par la Famille REBOUAH au profit de la société PIXEL Holding.

Nous vous rappelons que dans cette formule dualiste d'administration des sociétés anonymes, la société est dirigée par un Directoire dont les membres agissent collégalement. De son côté, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire sans pouvoir, sauf exceptions, s'immiscer dans la gestion. Il procède à la désignation des membres du Directoire.

L'adoption de la forme dualiste mettra fin de plein droit aux fonctions des membres du Conseil d'Administration.

Dans le cadre de ce projet, nous vous proposons de nommer neuf membres du Conseil de Surveillance pour une durée de 5 années.

Nous vous proposons les candidatures de :

- **Monsieur Vincent MENEZ**
Né le 25 mars 1964 à QUIMPER (29)
Demeurant à SAINTE FOY LES LYON (69110) 7 Allée de l'Aubépine
- **Monsieur Jean-Louis SAVOYE**
Né le 15 septembre 1973 à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69)
Demeurant à SAINTE FOY LES LYON (69110) 3 rue du Planit
- **Madame Marine DENTRESSANGLE**
Née le 16 avril 1986 à SAINT-VALLIER-SUR-RHONE (26)
Demeurant à PARIS (75007) 12 Cité Vaneau
- **Monsieur Jean-Hubert VIAL**
Né le 19 juin 1970 à SAINT-ETIENNE (42)
Demeurant à PARIS (75016) 6 Avenue du Colonel Bonnet
- **Madame Nathalie GAK**
Née le 4 septembre 1970 à PARIS (15^{ème})
Demeurant à SAINT-CLOUD (92210) 4 Avenue Romand
- **Madame Sophie SAUVAGE**
Née le 16 juillet 1968 à MARSEILLE (13)
Demeurant à LYON (69001) 126 Boulevard de la Crois Rouse
- **La société HLD Europe**
Société en Commandite par Actions de droit luxembourgeois au capital de 140.550.118 euros
Siège social : 25 rue Philippe II, L-2340 LUXEMBOURG
B 198109 RCS LUXEMBOURG
Représentée par Madame Anne CANEL
- **Monsieur Michel ANGÉ**
Né le 27 novembre 1939 à TOURNON (07)
Demeurant à LYON (69006) 143 Bis rue de Vendôme

– **La société SARL FONDELYS**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 euros

Siège social : Chemin du Bois de Lune (69260) CHARBONNIERES LES BAINS

429 357 353 RCS LYON

Représentée par Monsieur Henri DUFER

en qualité de premiers membres du Conseil de Surveillance.

Nous vous précisons que, conformément à la loi, les membres du Directoire, le Président du Directoire, le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance seront désignés par le Conseil de Surveillance, lors de sa première réunion intervenant à l'issue de l'Assemblée Générale ayant décidé de procéder à ce changement de mode de gestion de la Société.

Enfin, nous soumettons à votre approbation l'adoption de nouveaux statuts sociaux afin d'intégrer le nouveau mode de gestion de la Société.

Proposition d'autorisation à donner à la Société à l'effet de procéder au rachat de ses propres actions et de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et conformément aux dispositions du Règlement Européen n°2273 / 2003 du 22 décembre 2003, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- d'annulation des actions achetées,
- de couverture de plans d'options,
- de couverture de titres de créances convertibles en actions.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Un document d'information sera diffusé conformément à la réglementation en vigueur.

- nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixé à 132,25 € (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 36.999.291,55 €, financé soit sur ressources propres, soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

Validité de l'autorisation : à compter de la date de l'Assemblée Générale convoquée le 22 février 2017 jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois.

La Directrice Générale ou le Directoire, en cas d'adoption du changement de mode de gestion de la Société devra, si vous adoptez cette résolution, vous rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Nous vous demandons également de bien vouloir autoriser la Directrice Générale ou le Directoire, en cas d'adoption du changement de mode de gestion de la Société, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La Directrice Générale ou le Directoire, en cas d'adoption du changement de mode de gestion, disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière

Nous espérons que l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées, recevra votre agrément.

Le Conseil d'Administration